



BUREAU COMMUNAUTAIRE

DU 21 MARS 2017



PROCES VERBAL N°3



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 21 MARS 2017
à Thouars – Centre Prométhée
Date de la convocation : 15 MARS 2017**

Transmis en Sous-
Préfecture le :

Retour le :

Affiché le :

Nombre de délégués en exercice : **42**

Présents : **32**

Excusé avec procuration : /

Absents : **10**

Votants : **32**

Secrétaire de la séance : M. BIGOT Pierre

Présents : Président : M. PAINEAU - Vice-Présidents : MM. BONNEAU, DORET, MORICEAU R, SINTIVE, BEVILLE, CLAIRAND, JOLY, RAMBAULT, PINEAU, BOUTET, GIRET et Mme ARDRIT - Délégués : M. GREGOIRE, Mme ENON, MM. SAUVETRE, ROCHARD S, BAPTISTE, MEUNIER, BIGOT, Mmes RENAULT, BABIN, GELEE, MM. MORICEAU CI, BOULORD, NERBUSSON, Mmes GRANGER, ROUX, MM. CHARRE, COCHARD, DUGAS et FERJOU.

Excusés avec procuration : /

Absents : MM. DECHEREUX, ROCHARD Ch, MILLE, BREMAND, DUHEM, PETIT, COLLOT, BLOT, HOUTEKINS et Mme RIVEAULT.

Le compte-rendu de la présente séance a été affiché conformément à l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Il procède à l'approbation du Procès Verbal de la séance du 14 février 2017.

ORDRE DU JOUR

I - PÔLE DIRECTION GENERALE

5) - Développement Economique et agricole (DE) :

2017-03-21-DE01 - Convention d'occupation précaire entre la Société PUNCH INFORMATIQUE et la CCT.

III - PÔLE SPORTS - EDUCATION ET JEUNESSE

2) - Education et Jeunesse (EJ) :

2017-03-21-EJ01 - Aide au fonctionnement des classes découvertes - Règlement intérieur.

II - PÔLE AFFAIRES CULTURELLES

1) - Conservatoire à Rayonnement Intercommunal (C) :

2017-03-21-C01 - Convention de financement de l'opération de diffusion « Musique et Danse traditionnelles » entre l'association Trad'y Danse et la CCT.

2) - Equipements Culturels (EC) :

2017-03-21-EC01 - Prestation du cabinet Hexacom pour la constitution du dossier de demande d'autorisation d'exploitation auprès de la Commission Départementale d'Aménagement Cinématographique.

VI - PÔLE RESSOURCES TECHNIQUES

1) - Services Techniques intercommunaux (ST) :

2017-03-21-ST01 - Service Comm'bus - Convention d'attribution d'un tarif réduit aux habitants des communes de Thouars et Saint Jean de Thouars.

BC.2017-03-21-DE01 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET AGRICOLE - CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE ENTRE LA SOCIETE PUNCH INFORMATIQUE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU THOUARSAIS.

La Communauté de Communes du Thouarsais met à disposition de la Société PUNCH INFORMATIQUE, représentée par M. PERETO Stéphane, à titre précaire et provisoire, un local commercial afin d'exercer son activité d'assistance et de maintenance informatique.

Cette location a pour objet de favoriser l'implantation d'activité commerciale en centre-ville. Ce local situé 38 rue Saint Médard à Thouars (79100) est loué en l'état. Il est convenu que pour des raisons de sécurité l'étage du local est rendu inaccessible. L'occupant s'engage à ne pas y accéder.

Il est précisé que :

- l'occupant prend en charge les frais de raccordement ou de branchement nécessaires à son activité et souscrita toutes les assurances requises pour l'occupation du local.
- une convention, jointe en annexe, contractualise cette situation à chaque nouvelle occupation dans les locaux propriétés de la Communauté de Communes.
- la convention précaire est définie pour une période de 12 mois soit du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017.
- la Communauté de Communes du Thouarsais consent à l'occupant la mise à disposition de courte durée du local moyennant une indemnité d'occupation d'un montant égal à 100 € TTC par mois payable à terme échu.

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'approuver la mise à disposition, aux modalités définies ci-dessus, du local commercial sis 38 rue Saint Médard à Thouars (79100),
- d'approuver la convention d'occupation précaire jointe en annexe,
- d'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer la convention d'occupation précaire ainsi que toute pièce nécessaire.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2017-03-21-EJ01 - ÉDUCATION ET JEUNESSE - AIDE AU FONCTIONNEMENT DES CLASSES DÉCOUVERTES - RÈGLEMENT INTERIEUR.

Il est rappelé que la Communauté de Communes soutient, dans le cadre de ses compétences, le fonctionnement des séjours en classes découvertes des écoles primaires de son territoire. Cette compétence s'exerce au travers des aides directes qui sont attribuées aux écoles de la Communauté de Communes du Thouarsais dont les dossiers sont validés au préalable par l'inspection académique.

Une enveloppe financière est réservée chaque année au Budget Principal pour couvrir ces aides. Pour rappel, la participation de la Communauté de Communes du Thouarsais s'établit à **12,24 €/jour/enfant** pour un maximum de 6 jours subventionnés comme le stipule le règlement intérieur joint en annexe à la présente délibération.

Dans ce cadre, il est proposé de verser un acompte de 30 % de la dotation quelques semaines avant le séjour, le solde étant réglé à l'issue de celui-ci sur présentation de justificatifs.

Dans le cadre des débats du Conseil Communautaire concernant l'accompagnement des séjours scolaires de la Communauté de Communes du Thouarsais, le dispositif permettra de financer l'école de Cersay pour l'année scolaire 2016-2017.

Ce dispositif sera intégré à la rentrée de septembre 2017 au sein de l'association des Classes Transplantées.

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- de valider le règlement intérieur, joint en annexe, pour l'année 2017,

- d'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer toutes pièces nécessaires.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2017-03-17-C01 - CRI - CONVENTION DE FINANCEMENT DE L'OPERATION DE DIFFUSION « MUSIQUE ET DANSE TRADITIONNELLES » ENTRE L'ASSOCIATION TRAD'Y DANSE ET LA CCT.

Code nomenclature FAST : 8.9

Le Conservatoire de musique et de danse a proposé un stage de danse traditionnelle et un stage de musique traditionnelle qui ont été suivis d'un bal avec le trio « Vincendeau-Felder-Girault » le samedi 18 mars dernier à partir de 20 h 30 à la salle de diffusion – Jacques Barathon – Tyndo à Thouars.

Soirée en collaboration avec le réseau des Conservatoires Nord Deux-Sèvres (Thouarsais, Bocage Bressuirais et Parthenay) et coréalisée avec l'association Trad 'Y Danse de Taizé-Maulais.

L'association Trad'Y Danse apporte une contribution financière de 500 € (cinq cents euros) à l'opération.

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- de valider la convention jointe en annexe,
- d'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer ladite convention ainsi que toute pièce nécessaire.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2017-03-21-EC01 - EQUIPEMENTS CULTURELS - PRESTATION DU CABINET HEXACOM POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITATION AUPRES DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT CINEMATOGRAPHIQUE (CDAC).

Dans le cadre de la constitution du dossier pour la demande d'autorisation d'exploitation auprès de la Commission Départementale d'Aménagement Cinématographique (CDAC), la préfecture a demandé à la collectivité de compléter et réactualiser les données concernant le marché potentiel du futur cinéma, sa zone d'attractivité ainsi que les modalités d'accès au futur équipement (transports, stationnement, etc).

Ce dossier doit être formalisé et rédigé au plus tôt et nécessite une réactualisation des données collectées par le cabinet Hexacom en juillet 2015, en fonction des données INSEE sorties le 1^{er} janvier 2017.

Le cabinet Hexacom a transmis une offre pour la réalisation d'un dossier complet, reprenant l'ensemble des données collectées auprès des différents services communautaires complétées par l'étude urbaine réalisée par le cabinet UP pour la Ville de Thouars ainsi que le projet culturel du cinéma « Le Familia ».

Compte tenu des tâches déjà réalisées, le montant s'élève à 5 000 € HT soit la moitié du coût habituellement facturé pour ce type de dossier.

Il est précisé que cette somme n'est pas inscrite au budget.

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- de valider la proposition du cabinet Hexacom,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer toute pièce nécessaire,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président à solliciter auprès de la CDAC la demande d'autorisation d'exploitation pour le futur cinéma de Thouars.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2017-03-21-ST01 - SERVICES TECHNIQUES INTERCOMMUNAUX - SERVICE COMM'BUS - CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN TARIF RÉDUIT AUX HABITANTS DES COMMUNES DE THOUARS ET SAINT JEAN DE THOUARS.

La ville de Thouars et la commune de Saint Jean de Thouars souhaitent que ses administrés puissent bénéficier d'un tarif réduit pour l'utilisation du service Comm'bus de la Communauté de Communes du Thouarsais.

Ce tarif s'adressera aux habitants de la commune de Thouars, âgés de plus de 60 ans et exonérés de la taxe d'habitation et aux habitants de la commune de Saint Jean de Thouars, âgés de plus de 60 ans. Une carte de transport, valable un an, leur sera délivrée par leur mairie respective. Celle-ci leur permettra de justifier l'accès au tarif réduit auprès du service Comm'bus de la Communauté de Communes du Thouarsais.

Pour mémoire, les tarifs votés par délibération du Bureau Communautaire du 13 décembre 2016 et appliqués depuis le 1^{er} janvier 2017 sont les suivants :

Tarif plein : Ticket unitaire : 1,50 €
Carnet de 10 tickets : 12,00 €

Tarif réduit : Ticket unitaire : 1,00 €
Ce tarif est accessible aux personnes de moins de 18 ans ainsi qu'aux demandeurs d'emploi.

Gratuité : Un accès gratuit au service Comm'bus est proposé aux enfants de moins de 5 ans accompagnés, ainsi qu'aux personnes assistant les détenteurs de la carte tierce personne.

La ville de Thouars et la commune de Saint Jean de Thouars s'engagent à compenser la différence entre le plein tarif et le tarif réduit.

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'approuver l'institution de la convention d'attribution d'un tarif réduit,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer les conventions, jointes en annexes, ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

Décision du Conseil Communautaire : Adopté à la majorité (2 voix contre).

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance.